

PATRIMOINE Les jeudis de l'histoire

14 juillet 1790 : le premier anniversaire de la fête nationale

Le 14 juillet 1790 est l'occasion de renouveler le serment civique. On demande à tous les curés de la municipalité d'annoncer l'événement au prêche. Le maire François Lhoste, ainsi que Joseph-François Prunelle étant à l'assemblée de Moirans, c'est donc un dénommé Coche, le plus ancien officier municipal, qui va présider aux réjouissances. On prépare un autel dans la prairie de Praille, au début de l'actuelle rue Pierre-Vincendon.

Une imposante foule de citoyens vient en masse des autres communes et demande à être introduite pour prêter le serment. Un détachement de la Garde nationale attend à l'entrée. Tout est prêt, mais le président ne veut pas perdre l'une de ses phrases écrites dans le style emphatique de

l'époque et il s'attarde tout en s'écriant : « Notre mutuelle inclination voudrait devancer le moment ! Nous considérons tous que ce serment va être l'alliance éternelle avec tous nos frères français et qu'il va donner de nouvelles forces aux bonnes mœurs : elles sont le principe de l'union, qui est le principe de la force contre les ennemis de la Constitution. »

Un imposant spectacle

À la prairie de Praille, se tient le corps de citoyens en armes avec les drapeaux. On se rend en ordre à l'autel. À leur demande, les dames et demoiselles citoyennes sont admises à la cérémonie.

Le commencement de la messe est annoncé par les canons et tambours. La messe achevée, le curé prononce un discours sur l'importance du

serment civique. M. Coche, encore plus pragmatique, démontre la nécessité de payer les impôts avec exactitude.

Puis, à midi sonnant, toute l'assemblée lève la main pendant que M. Coche prononce à haute voix : « Nous jurons tous d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi et de maintenir, de tout notre pouvoir, la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi, de protéger en particulier la sûreté des personnes et des propriétés, la libre circulation des subsistances, la perception des impôts et de demeurer réunis à tous les Français par les liens indissolubles de la fraternité. » Tous ont répété : « Je le jure ! » □

SOURCES

JJB La Tour Prend Garde, d'après l'abbé Martin.



Face à l'actuel lycée Élie Cartan, les citoyens du canton de La Tour-du-Pin, grands et petits, prêtent serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi.